Après un accident



llongée sur ce lit d'hôpital contre mon fils plongé dans le coma, j'ai tout fait pour me convaincre moimême que Michel allait s'en sortir. Je ne cessais de me répéter qu'il était costaud. Je lui disais qu'on l'aimait plus que tout, sa sœur Stella et moi, qu'on avait besoin de lui. Je caressais sa joue en le suppliant de se battre, en lui disant qu'à 16 ans et demi il avait encore toute la vie devant lui. J'en étais certaine, d'un instant à l'autre, Michel allait se réveiller et tout redeviendrait comme avant ce terrible accident.

Tout s'était passé si vite. Aveuglé par le soleil en prenant ce raccourci à travers bois qui le ramenait à la maison, Michel n'avait pas vu le câble tenduen travers du chemin. Le motocross, c'était son rêve de gosse, mais sa passion ne l'empêchait pas d'être prudent : depuis qu'il l'avait reçue pour Noël, il portait toujours un casque et des protections quand il conduisait sa moto. Mais c'est au cou que le câble l'a frappé...

L'état de mon fils est resté stable pendant deux jours.

de mère pour faire le choix

généreux du don d'organes.

Et puis, au bout de ces quarante-huit heures, les médecins du service déchocage-l'équivalent de la réanimation – nous ont rassemblés dans leur bureau, le père de Michel, mon nouveau compagnon et moi. Quand ils nous ont annoncé que le cerveau de Michel avait cessé de fonctionner, j'ai prétendu que c'était faux. Ils se trompaient tous! « C'est impossible, dans la famille, on sait se battre, Michel va s'en sortir! » Et pourtant, au fond de moi, je savais déjà qu'ils avaient raison. Je n'étais pas prête à l'entendre, mais mon cœur de mère l'avait senti. Je savais que mon fils était déjà parti.

Quatre heures plus tard, un second électroencéphalogramme est venu confirmer le premier. Et les médecins nous ont posé cette question à laquelle je n'étais pas préparée : « Est-ce que Michel et vous avez déjà parlé du don d'organes? » Pour moi c'en était trop. « Mon fils allait fêter ses 17 ans à la rentrée, le 5 septembre, vous croyez qu'on en parle à cet âge-là? Il faisait malade. Ce jour-là, il m'a demandé: « Qu'est-ce que c'est la mucoviscidose ? » Je lui ai expliqué que c'était une maladie respiratoire et qu'Ylona devait prendre des médicaments. Et aussi qu'un jour, peut-être, dans très, très longtemps, ses poumons seraient fatigués; alors, elle aurait besoin d'une greffe. « Et nous, on ne peut pas lui donner les nôtres? », m'a-t-il immédiatement demandé. J'ai souri à mon fils, si généreux, et je lui ai expliqué que, pour le moment, Ylona allait bien. J'ai ajouté qu'on ne pouvait pas donner ses poumons de son vivant mais qu'on pouvait choisir de le faire « après ».

J'ai réalisé qu'on était en train de le vivre, cet « après ». Comme s'il lisait dans mes pensées, le père de Michel s'est tourné vers moi et m'a glissé: « Si c'était nous? Si on avait besoin d'un cœur pour sauver notre fils, est-ce qu'on ne serait pas heureux qu'une famille ait fait ce choix ? Et pour Ylona, dans quelques années, si cela se présente... Michel l'aimait tant. » Les médecins m'ont signifié qu'il nous fallait nous prononcer « dès que possible ». À cause de sa blessure à la trachée, les organes de Michel n'étaient plus oxygénés ; chaque minute d'hésitation faisait perdre du temps. Dans un souffle, je me suis entendue répondre : « Consi-

Lentement, on a remonté le long couloir jusqu'à la salle d'attente pour y retrouver la maman d'Ylona. En un regard, elle a compris que c'était fini. Je lui ai dit : « On va donner les organes de Michel. » On s'est effondrées dans les bras l'une de l'autre et elle m'a murmuré, comme une évidence: « Merci, ça nous donne de l'espoir pour Ylona...»

Les questions ont commencé à se bousculer une fois signés les formulaires d'autorisation. Qu'allaitil se passer maintenant? Dans quel état allait-on récupérer le corps de Michel? Et quand nous le rendraiton? Heureusement, le coordinateur hospitalier était à notre écoute. Il m'a expliqué qu'on ne pouvait pas savoir à l'avance quels organes seraient prélevés. Mais une chose était sûre : les prélèvements étaient réalisés dans les mêmes conditions que pour n'importe quelle opération. Quand je lui ai demandé si le corps de mon fils ne



nis de sauver malades!



serait pas « abîmé », il m'a rassurée en m'expliquant que les chirurgiens apportaient un soin particulier à « l'aspect extérieur ». Ét c'était vrai. Enfin, si je le souhaitais - c'était le cas -, j'étais autorisée à rester avec mon fils jusqu'à ce qu'il soit descendu au bloc, à 4 heures du matin.

Dès le lendemain, le coordinateur m'a appelée pour m'informer que le cœur de Michel, ses poumons et son foie, qui a été dédoublé, permettant ainsi deux dons, avaient pu sauver la vie de cinq enfants.

Pendant les jours, les mois suivant ce 14 juillet 2009, j'ai ressenti le besoin d'appeler régulièrement le coordinateur pour

prendre des nouvelles des organes de mon fils. Bien sûr, le don est anonyme et, à moins que les enfants ou leur famille décident de m'écrire par le biais de l'hôpital, je ne saurai jamais rien de ces cinq petits que mon fils a sauvés. Je crois que j'avais juste besoin de savoir que le cœur de Michel battait toujours, où qu'il se trouve.

En perdant monfils, c'est une partie de moi qui est morte.

Pas un jour ne passe sans que Michel ne me manque. Et j'ai bien failli me perdre moi aussi en essayant, pendant un temps, d'imaginer la vie qui aurait été la sienne. Mais faire don des organes de mon fils est une décision que je n'ai jamais regrettée. Grâce à l'amour de ma fille Stella et au soutien de notre famille, je retrouve doucement le goût de vivre. En sachant peut-être mieux que personne que, pour recevoir, il faut savoir donner.

Dorothée Propos recueillis par Elsa Burette

Le don d'organes:

faire un choix de son vivant

Que l'on désire ou non devenir donneur d'organes, il est important de prendre position de son vivant. Une inscription sur le Registre national des refus permet de manifester son opposition à tout prélèvement d'organes ou de tissus. Dans le cas contraire, l'obtention d'une carte de donneur d'organes est simple et gratuite, via le site de France

ADOT*, certaines restrictions pouvant être faites sur les organes que l'on souhaite exclure du prélèvement. Mais attention, cette carte n'a pour autant aucune valeur légale! Signaler à ses proches que l'on est favorable au don d'organes leur permettra donc de témoigner de cette volonté. Il n'y a pas

d'âge pour prendre sa carte de donneur. mais en cas de décès d'un enfant mineur, le prélèvement ne peut avoir lieu qu'avec l'accord des parents. Le fait de connaître la position de leur enfant sur le don facilitera le choix des parents à un moment particulièrement douloureux pour eux.

*Fédération des associations pour le don d'organes et de tissus humains : www.france-adot.org.

Retrouvez d'autres témoignages et envoyez les vôtres sur:

www.maxi-mag.fr 🏻